

N° 170. — *CIRCULAIRE ministérielle au sujet de la mise en essai du brodequin dans les portions de corps de troupes stationnées aux colonies.*

(Directions du Personnel, des Services administratifs; bureaux : Troupes, solde, etc.)

Paris, le 3 mars 1881.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Comme suite à ma circulaire en date du 31 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après quelques instructions complémentaires au sujet de la mise en essai, dans les portions de corps stationnées dans les colonies, du brodequin napolitain avec contrefort, comparativement avec un nombre égal de souliers neufs du modèle actuellement en usage.

Les brodequins qui ont été destinés à Tahiti seront répartis, dès leur réception, de la manière suivante dans chaque portion de corps :

On donnera une paire de brodequins à tous les hommes d'une même escouade ou, si la quantité de brodequins affectés à la portion de corps le permet, aux hommes de deux ou plusieurs escouades prises chacune dans des batteries ou compagnies différentes; on munira de même de souliers neufs du modèle en usage les hommes des escouades formant section avec les précédentes; les chefs de ces sections, les commandants de batteries ou de compagnies pourront ainsi suivre les essais avec tout le soin désirable, et bien apprécier les avantages ou les inconvénients inhérents à l'un ou l'autre mode de chaussures.

D'un autre côté, afin de me permettre de comparer les résultats obtenus dans les différentes colonies, les rapports détaillés fournis par ces officiers, ainsi que ceux qui seront établis par les chefs des portions de corps et par les commandants supérieurs des troupes, devront porter particulièrement sur les points ci-après énumérés :

1° Avantages ou inconvénients du brodequin napolitain comparé au soulier actuel muni de la *guêtre en toile*, comme *commodité, souplesse, solidité, durée*, facilité de *réparations et d'entretien*, etc., en considérant son emploi au point de vue du service ordinaire de nos troupes dans leurs garnisons coloniales;

2°....., en considérant son emploi au point de vue du service en campagne, principalement dans les marches par tous les temps, dans les travaux des camps, cantonnements, bivouacs; à cet effet, les unités qui seront pourvues de chaussures d'essais devront effectuer une série de marches d'épreuves; elles devront également camper, etc.; passer, en un mot, par les opérations principales d'une campagne;